



Rapport annuel 2012 MfE

Martin Forter, Rita Moll, Ursula Ohnewein, Emmanuel Martinoli, Edith Steiner

1 Axes thématiques

1.1 Protection en cas de catastrophe nucléaire

Janvier 2012:

En coopération avec les cantons d'implantation des centrales nucléaires, l'office fédéral de la protection de la population (OFPP) publie un **nouveau matériel d'information sur le comportement en cas d'accident nucléaire grave**. La raison de cette publication serait que les cantons auraient épuisé leurs stocks de matériel récent, déclare l'OFPP à une conférence de presse de fin janvier 2012 à Berne. **Mais ces informations nouvelles selon l'OFPP sont dépassées.** L'OFPP ne tient pas compte des nouvelles analyses suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima, comme le relèvent les MfE dans un communiqué de presse. Willi Scholl, directeur de l'OFPP, admet : «Nous avons du retard par rapport à ce que nous devrions faire.» Les MfE constatent que la protection en cas de catastrophe nucléaire n'est pas garantie, en contradiction avec les exigences de la loi. Les MfE demandent en particulier l'arrêt immédiat des centrales vétustes de Mühleberg et Beznau.

Avril 2012:

Quel est l'état de la protection en cas de catastrophe nucléaire en Suisse ? Quelle est son efficacité ? Quel rôle pour les médecins ? Quelle est la politique générale face à la radioactivité ? Voilà les questions traitées à la conférence des MfE du 29 avril 2012 à Soleure, organisée en coopération avec les Médecins pour la responsabilité sociale / pour la prévention de la guerre nucléaire (PSR/IPPNW), qui a attiré plus de 50 participantes et participants : «Unter Kontrolle? – Radioaktivität in Atomindustrie und Medizin» (**Une technologie maîtrisée ? La radioactivité dans l'industrie nucléaire et la médecine**). Dix spécialistes ont répondu aux questions de manière franche et directe, abordant notamment la fixation des valeurs limites, la protection contre les radiations, l'exposition des patientes et patients aux rayonnements en cas de tomographie informatisée et les précautions à prendre par les médecins lors de cet examen. Les textes des interventions sont disponibles (en allemand) sur www.aefu.ch, rubrique «Forum Medizin & Umwelt».

Juillet 2012:

Après la catastrophe nucléaire de Fukushima, le conseil fédéral a chargé une commission interdépartementale appelée **Ida Nomex** d'examiner **les mesures de protection en cas d'accident nucléaire grave**. En juillet, le conseil fédéral publiait le rapport de cette commission. Les MfE ont réagi par un communiqué intitulé «Schwere Mängel beim Katastrophenschutz» (**Lacunes graves au niveau de la protection en cas de catastrophe**) qui relève que la protection en cas de catastrophe nucléaire n'est pas garantie en Suisse, bien que la loi sur l'énergie nucléaire conditionne en principe l'exploitation des centrales nucléaires à l'existence d'une protection efficace. Les MfE exigent la mise hors service immédiate en particulier pour les vieilles centrales de Mühleberg et Beznau.



Septembre 2012:

Fukushima à Mühleberg – quelles conséquences ? 185'000 personnes entre Mühleberg, Berne, Sursee et jusqu'à la Reuss devraient définitivement quitter leur domicile. Une surface de 10'000 km² serait contaminée, ce qui correspond à un quart de la Suisse. Il serait dangereux de s'approcher du Lac de Bienne, gravement irradié pour des décennies. En d'autres termes : si la catastrophe de Fukushima se reproduisait à la centrale nucléaire de Mühleberg, une bonne partie de la Suisse serait détruite. C'est ce qu'illustre le **nouveau court-métrage d'animation intitulé «Quelles conséquences, si Fukushima se produit à Mühleberg?»**, présenté le 6 septembre à Berne lors d'une conférence de presse des MfE, des Médecins pour la responsabilité sociale / pour la prévention de la guerre nucléaire (PSR/IPPNW) et Greenpeace. Le film illustre les résultats d'une nouvelle étude du bureau renommé «Öko-Institut Darmstadt» : si Fukushima se produit à la centrale nucléaire de Mühleberg, une bonne partie de la Suisse serait anéantie. Il faut donc arrêter immédiatement cette centrale en piteux état. L'étude aborde pour la première fois les fuites d'eau radioactive de la centrale en cas d'accident grave, alors que les scénarios mondialement retenus jusqu'à présent présumaient systématiquement que les centrales resteraient étanches en cas de catastrophe.

Depuis la conférence de presse que nous avons organisée avec PSR/IPPNW et Greenpeace, plus de 34'000 personnes ont visionné le court-métrage sur Internet. Et deux interventions parlementaires ont été déposées au conseil national à ce sujet.

Le court-métrage, l'étude de Öko-Institut Darmstadt, les prises de position des MfE, de PSR/IPPNW et Greenpeace sont disponibles, avec d'autres documents, sur www.aefu.ch.

Décembre 2012:

La centrale nucléaire de Mühleberg: intacte – détruite – apparemment intacte – en flammes. Nous avons produit une nouvelle carte 3D lenticulaire sur «Mühleberg intacte & détruite» à l'occasion du 25^e anniversaire des MfE. Cette carte symbolise l'appel des MfE à arrêter immédiatement la centrale vétuste de Mühleberg avant qu'elle ne s'effondre.

Grâce à la participation des Médecins pour la responsabilité sociale / pour la prévention de la guerre nucléaire (PSR/IPPNW), des Verts du canton de Berne et du WWF Berne, nous avons pu réaliser un tirage de 11'000 cartes. La plupart ont été distribuées dans le canton de Berne en préparation de la votation du 3 mars 2013 sur «Berne renouvelable», votation perdue de justesse.

Une animation du motif de la carte est disponible sur www.aefu.ch.

1.2 Réseau de conseil en médecine environnementale

1.2.1 Généralités

Notre offre de consultation a été maintenue cette année à petite échelle, desservie par Edith Steiner. La permanence téléphonique était en service le mercredi de 9h à 11h. Les demandes étaient également possibles par voie électronique. Durant les vacances scolaires, la ligne téléphonique n'était en général pas ouverte.

Numéro de téléphone: 052 620 28 27

E-mail: Umweltberatung.aefu@bluewin.ch



La fondation «Dritten Millenium» a soutenu cette offre de consultation par un montant de Fr. 5000.- et l'office fédéral de l'environnement a accordé un soutien (Fr. 6000.--) spécifiquement alloué à des examens approfondis concernant des patientes et patients souffrant d'électro-hypersensibilité.

Jusqu'au 13 novembre 2012, la permanence a traité un total de 54 demandes, la plupart en lien avec les champs électromagnétiques.

1.2.2 Activités

Projet pilote d'évaluation de la variabilité cardiaque en tant qu'instrument d'examen approfondi en cas d'électro-hypersensibilité (soutien de 6000.- CHF de l'OFEV)

Objectivation à l'aide de mesure simultanée de la variabilité cardiaque sur 24h et de l'exposition quotidienne aux champs électromagnétiques et aux ondes de communication mobile, avec tenue d'un journal personnel.

Evaluation du comportement en cas de stress au moyen du test de Schellong (5 minutes en position allongée, 7 minutes en position debout, 5 minutes en position allongée, avec mesure simultanée de la variabilité de fréquence cardiaque et de la tension artérielle) et test de provocation visant à identifier ou à exclure les effets à court terme, avec exposition en double aveugle par un point d'accès WIFI ou une station de base de téléphone DECT (d'abord test de Schellong puis 15 minutes en position couchée avec trois séries d'exposition).

M. Durrer a élaboré un boîtier de provocation adapté tant à la borne WIFI qu'à la station de base DECT et en a démontré le fonctionnement à Edith Steiner concernant l'interprétation de l'enregistrement des champs magnétiques et de l'exposimétrie. M. Durrer propose des appareils en prêt pour un montant de Fr. 50--, l'interprétation est effectuée par Edith Steiner.

Edith Steiner a acheté un appareil de variabilité de fréquence cardiaque pour son cabinet. Les enregistrements sont analysés par Mme le Dr Eller, à Vienne, au prix de Fr. 200--, le transfert se fait par le serveur de l'entreprise Schiller. Une patiente électro-sensible s'est mise à disposition pour une mesure-test de la variabilité de fréquence cardiaque et un test de stress. Deux médecins du réseau ont effectué un examen approfondi de deux patients électro-sensibles, avec mesure de la variabilité de fréquence cardiaque et mesure simultanée de l'exposition de haute et de basse fréquence.

La mesure de variabilité de fréquence cardiaque sur 24h est considérée par les médecins du réseau comme un instrument très utile (objectivation de l'axe du stress et des troubles associés aux champs électromagnétiques).

Pour les effets à court terme, la variabilité de fréquence cardiaque n'est pas un paramètre pertinent car trop peu standardisé (exposition de fond, Mme le Dr Eller n'analyse que des enregistrements sur 24h).

Deux conférences ont eu lieu avec Heike Grossmann dans le cadre de sessions de formation continue pour médecins généralistes (Bülach et Zurich) sur la médecine environnementale au cabinet de premier recours.

Suivi intensif de trois cas d'antennes et de deux cas de nuisances sonores, qui ont demandé beaucoup de temps.

L'un de ces cas combine la médecine humaine et vétérinaire, c'est pourquoi nous avons pris contact avec le Prof Hässig de la clinique vétérinaire de Zurich.



Construire des ponts entre savoir empirique et clinique universitaire

Nous avons pris contact avec deux professeurs : le Prof von Känel, du service psychosomatique de l'Inselspital, et le Prof Vernazza, infectiologue spécialiste du syndrome de fatigue chronique à l'hôpital cantonal de Saint-Gall, pour leur soumettre diverses questions sur la thérapie des patientes et patients électro-sensibles et pour un diagnostic approfondi. Tous deux se montrent intéressés. Le Prof Hässig est lui aussi intéressé à un échange.

M. Adrian Weitnauer et M. Josef Peter ont été invités pour discuter de la question du «dirty power» (électricité sale).

M. Adrian Weitnauer, M. Markus Durrer et le regretté Charles Henry ont été régulièrement disponibles pour des **renseignements gratuits** fournis à Edith Steiner sur des questions techniques.

M. Adrian Weitnauer se retire du réseau, car il entame une charge de cours comme ingénieur électricien à la Haute école spécialisée de Buchs. Le contact avec lui sera maintenu, surtout en lien avec des examens approfondis au niveau universitaire (exposition, désexposition, etc).

A l'été, Edith Steiner a été sollicitée pour participer à l'élaboration de **l'appel international**, ce qu'elle a accepté. L'argumentation ne correspond malheureusement pas complètement à la perspective d'Edith, mais les revendications avancées font écho aux préoccupations des MfE concernant le principe de précaution.

En octobre 2012 un bilan a été effectué avec M. Baumann, responsable de la division RNI (rayonnement non ionisant) à l'OFEV.

Edith Steiner a esquissé un petit projet pour analyser les cas de médecine vétérinaire suivis par M. Josef Peter. (L'OFEV prévoit d'inclure cette évaluation au projet pour un «service de recensement de l'impact éventuel des CEM sur le bétail»). Edith Steiner demande des séances annuelles régulières avec le SECO, l'OFEV et l'OFSP, demande acceptée.

Edith Steiner souhaite un soutien financier pour une analyse clinique approfondie de niveau universitaire pour certains cas liés aux CEM, demande également acceptée sur le principe. La première étape est la création d'une commission CEM.

En décembre, Edith Steiner a eu l'occasion de présenter le réseau de conseil en médecine environnementale et les MfE aux services cantonaux de l'environnement.

Edith Steiner souhaite que les services de l'environnement recensent systématiquement les sollicitations concernant les CEM ; cette demande est rejetée. L'OFEV aurait indiqué aux services cantonaux en charge de l'environnement qu'ils doivent nous faire suivre directement toute demande ou plainte en lien avec les CEM.

2 Groupes de travail MfE

2.1 Groupe de travail «champs électromagnétiques»

L'activité principale de ce groupe de travail composé de Yvonne Gilli, Cornelia Semadeni, Peter Kälin, Bernhard Aufderegg et Edith Steiner reste le suivi permanent de toutes les nouvelles études publiées sur les champs électromagnétiques et la santé.

La «guerre des tranchées» continue dans le domaine scientifique à propos des ondes de téléphonie mobile dorénavant considérées comme potentiellement cancérogènes par le Centre international de recherche sur le cancer.



Les banques de données et portails CEM signalent tous les jours plusieurs nouvelles études, tant épidémiologiques que basées sur l'expérimentation sur les animaux ou sur les cellules. Une partie des études identifient des effets CEM, d'autres n'en décèlent pas.

Chronologie des événements et activités :

Au début de l'année, le tribunal fédéral administratif prenait une décision positive concernant la ligne à haute tension Wattenwil-Mühleberg. Le projet est renvoyé à l'office fédéral de l'énergie qui doit procéder à un nouvel examen et en particulier étudier la possibilité de poser une ligne souterraine (les MfE sont impliqués à travers Peter Kälin qui participe à l'association «Haute tension sous terre»).

En février 2012 la Confédération a procédé à l'attribution des concessions pour les fréquences de téléphonie mobile, ce qui a rapporté près d'un milliard de francs à l'Etat. Aucun financement n'est prévu pour une recherche permanente, contrairement à la recommandation formulée par des scientifiques suisses dans le rapport final du PNR 57.

L'introduction de «Long Term Evolution» (LTE) est prévue pour bientôt. Ce standard de téléphonie mobile est une technologie avancée fondée sur UMTS qui permet un fort débit numérique, de courtes durées de connexion et un accès informatique mobile confortable. Les antennes existantes seront techniquement mise à niveau et de nouvelles antennes seront installées.

La progression de la communication WIFI dans la sphère publique et privée transforme peu à peu l'espace en une borne d'accès sans limites.

Le 16 mars 2012 le groupe de travail a lancé une lettre aux parlementaires intitulée «NIS soviel wie nötig, so wenig wie möglich» (RNI : se limiter au strictement nécessaire). La lettre demande que le principe de précaution soit appliqué pour toutes les décisions futures dans ce domaine. Les MfE ont publié un communiqué à ce sujet. Yvonne Gilli a ensuite déposé une interpellation parlementaire au conseil national.

En mars 2012 la Chambre médicale autrichienne publiait une directive sur l'examen et la thérapie des troubles et maladies en lien avec les CEM. Il s'agit d'un document de consensus du groupe de travail CEM de la Chambre médicale autrichienne, notre groupe de travail MfE étant associé aux travaux sur une base consultative.

En mai 2012 la Chambre médicale autrichienne édait un guide pour la construction d'antennes de téléphonie mobile (principe de précaution pour l'installation, l'exploitation, la transformation et l'expansion des installations fixes), en coopération avec l'assurance sociale AUVA, l'association homologue des MfE en Autriche et la Chambre économique.

L'office fédéral de l'environnement a publié au printemps 2012 une nouvelle évaluation des études sur l'hypersensibilité électromagnétique. La conclusion de cette étude d'évaluation n'apporte rien de nouveau. Dans des conditions de laboratoire et d'exposition de courte durée, les études montrent qu'il n'est pas possible de provoquer des symptômes chez des patientes et patients électro-sensibles, qui ne sont pas non plus en mesure de reconnaître ou de différencier les champs électromagnétiques. Il apparaît à plusieurs reprises que le fait de s'attendre à des symptômes peut en provoquer, que la personne soit exposée ou non aux CEM. Les études semblent indiquer que les personnes électro-sensibles seraient en sympathicotonie et présenteraient une excitabilité générale plus marquée. Selon le rapport il n'est pas exclu que certaines personnes soient atteintes dans leur bien-être par le niveau d'électro-smog également toléré aujourd'hui. Pour des raisons méthodologiques, il ne serait pas possible à l'heure actuelle de se prononcer scientifiquement sur les conséquences à long terme de l'exposition aux CEM sur le bien-être de personnes électro-sensibles et non électro-sensibles.



Indépendamment de la question de la causalité, peut-être insuffisamment éclaircie à ce jour, l'office fédéral de l'environnement considère les symptômes comme réels. Il estime qu'il incombe à la médecine de prendre en charge les personnes concernées et de développer des thérapies pour les soulager. (En d'autres termes : l'électro-sensibilité n'est pas la conséquence des CEM et ne relève donc plus de la responsabilité des autorités).

L'office fédéral de l'environnement se réorganise, la section RNI jusqu'ici rattachée à la division «protection de l'air» passe à la division «bruit».

Au printemps 2012 a eu lieu une visite chez Pro Juventute pour présenter notre critique à l'encontre de son projet «Primobile» de téléphonie mobile financé par un opérateur (offre prépayée prétendument adaptée aux enfants à partir de 9 ans et censée évoluer avec eux). Les fonctions du téléphone mobile sont réglables à partir de la carte SIM en fonction de l'âge et du développement de l'enfant.

Le 26.5.2012 est survenu le décès de notre conseiller technique de longue date, Charles Henry, à 79 ans. Il sera remplacé par M. Markus Durrer pour représenter nos intérêts au sein du groupe d'accompagnement de la révision des recommandations d'exécution RNI. Des dons à la mémoire du disparu ont été accordés au groupe de travail CEM.

Un arrêt du tribunal fédéral approuve les modèles en cascade au plan communal, au motif que la population peut ressentir les antennes de téléphonie mobile comme des immissions immatérielles dans les zones réservées à l'habitation.

Le 3 octobre 2012, Yvonne Gilli a fait une présentation critique dans le cadre du 10^e anniversaire de la Forschungsstiftung Mobilkommunikation (fondation de recherche sur la communication mobile), demandant notamment des recherches indépendantes axées sur la pratique.

Italie: un salarié souffrant de tumeur cérébrale a obtenu gain de cause dans une action en dommages-intérêts alors que son activité professionnelle impliquait une utilisation fréquente du téléphone mobile.

En novembre a eu lieu un entretien avec André Masson, physicien intéressé aux CEM. Il est disposé à nous conseiller pour les questions techniques.

2.2 Ecologie au cabinet médical

Comment faire des économies de courant au sein du cabinet médical ? Un nouveau guide des MFE, publié en avril avec un nouveau graphisme sur notre site www.aefu.ch, fournit des indications détaillées à ce sujet. Des informations sur les économies d'énergies sont données dans un langage accessible pour pratiquement tous les appareils électriques, tant à l'achat qu'à l'exploitation. Une bonne partie de l'équipement électrique en cabinet médical étant aussi utilisé dans la sphère privée, le guide MFE est donc également utile pour la réduction de la consommation d'énergie des appareils du ménage. La publication du guide bénéficie du soutien de l'OFEV, de la FMH et de SuisseEnergie.

Le nouveau guide pour les appareils s'inscrit dans notre projet «écologie au cabinet médical» qui s'adresse aux médecins de toutes les spécialisations pour les renseigner sur la possibilité d'aménager et d'exploiter un cabinet médical d'une manière respectueuse de l'environnement.

Des articles dans diverses publications médicales permettent de faire connaître les différents guides à un large public de médecins.



2.3 Groupe de travail «génie génétique»

Le moratoire sur la culture commerciale des plantes génétiquement modifiées arrive à échéance fin novembre 2013. Le groupe de travail MfE sur le génie génétique s'est impliqué dans le débat sur le scénario «après le moratoire» dans diverses séances décisionnelles et consultatives en coopération avec d'autres organisations, sous l'égide de la fédération «groupe suisse de travail sur le génie génétique SAG». Les MfE et les organisations rattachées au SAG estiment que le moratoire doit être prolongé. Le nouveau rapport de la commission fédérale d'éthique CENH va également dans ce sens, officiellement soutenu par l'Union suisse des paysans qui demande également une prolongation du moratoire. Fin septembre le conseil national, la première des deux chambres fédérales à traiter la question, s'est clairement prononcé pour la prolongation, lançant un signal fort en faveur de notre revendication de maintien du moratoire.

2.4 Groupe de travail «résidus de médicaments dans les eaux»

En juin 2012 le groupe de travail a rencontré une étudiante et les chercheuses de l'EAWAG (l'institut EPF de recherche sur l'eau) en charge de ce dossier. Dans ce cadre les membres des MfE et de notre comité ont évoqué des alternatives pour les principes actifs particulièrement problématiques du point de vue écologique selon les recherches de l'EAWAG. Le travail de master réalisé sur le sujet n'a pas encore été transmis aux MfE.

2.5 Groupe de travail «air» / section Pilate

Le 14 juin 2012, nous avons publié le communiqué «Particules ultrafines : concentrations élevées – l'ATE et les MfE réclament des mesures» sur les résultats de mesure des particules ultrafines dans diverses villes suisses. Le soir même se tenait la conférence sur la pollution de l'air («Luft ohne Schadstoffe – Beseitigung der Feinpartikel») organisée à Lucerne par la section Pilate des MfE. Huit spécialistes ont rapporté les découvertes récentes concernant la problématique des particules fines et ultrafines, les coûts et les impacts sanitaires. Le communiqué de presse (en français), le résumé de la conférence et les diverses présentations (en allemand) sont disponibles sur www.aefu.ch/actuel ou www.aefu.ch/aktuell en date du 14/06/2012.

3 Alliances avec d'autres organisations

3.1 Journée contre le bruit

Deux tiers de la population suisse se sentent dérangés par le bruit. D'où l'importance de pouvoir se réfugier de temps en temps dans un oasis de calme. Mais les lieux de détente épargnés par le bruit deviennent rares. Même les paysages naturels supposés tranquilles sont concernés par un tapis sonore en croissance. L'édition 2012 de la journée contre le bruit du 25 avril était placée sous le slogan «A la recherche d'oasis de calme» pour attirer l'attention sur la montée des nuisances sonores dans les lieux de détente. Les organisateurs de la Journée contre le bruit sont le [Cercle Bruit](#) (groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit), la Société suisse d'acoustique ([SSA](#)), la Ligue suisse contre le bruit ([SSL](#)) et les MfE. L'office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'office fédéral de l'environnement (OFEV) sont associés à l'événement. <http://www.laerm.ch/fr/journe-contre-le-bruit/archive/2012---a-la-recherche-doasis-calmes/2012---a-la-recherche-doasis-calmes.html>



3.2 Plateforme «agrocarburants»

Evolution de la situation en 2012

Politique suisse

Dans son rapport de septembre 2012 en réponse au postulat «Réduction des émissions de CO2 par l'incorporation de biocarburants aux carburants», déposé en 2009 par le conseiller national Jacques Bourgeois, le conseil fédéral a décidé de ne pas renforcer la promotion des agrocarburants. Il s'appuie sur des arguments d'ordre énergétique, climatique, écologique et social. Il estime que la politique restrictive de la Suisse est confortée par les résultats scientifiques les plus récents.

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=45949>

En 2009, la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du conseil national (CEATE-N) avait débuté l'examen de l'initiative parlementaire de Rudolf Rechsteiner «Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects». Le 6 novembre, la CEATE-N a traité le sujet sur la base du rapport du conseil fédéral mentionné ainsi que la pétition «Non aux agrocarburants», lancée par un grand nombre d'organisations suisses, dont les MfE, déposée en février 2012 avec plus de 60'000 signatures.

Bad Zurzach

Le permis de construire accordé à Green Bio Fuel pour la construction d'une usine de production d'agrocarburant arrivait à échéance le 24 janvier 2012. Le lendemain, GBF annonçait le début des travaux. L'entreprise changeait ses buts. Elle produirait à l'avenir du biodiesel à partir d'huile alimentaire usagée et non plus de jatropha importé du Mozambique. Dans l'émission ECO de la télévision suisse alémanique SRF1 du 24.9.12, l'entreprise a refusé de donner des informations. ECO estime que les quantités en Suisse d'huile alimentaire usagée sont trop faibles, et que l'entreprise va l'importer de l'étranger. C'est risqué, vu que cette matière première peut facilement être manipulée. Les travaux de construction de l'usine n'ont toujours pas repris.

Union Européenne

En octobre 2012, la Commission européenne publiait une nouvelle proposition concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel. Son objectif est d'engager la transition vers des agrocarburants qui assurent des réductions importantes d'émissions de gaz à effet de serre. La Commission est d'avis qu'après 2020, ces agrocarburants, ainsi que ceux qui sont produits à partir de cultures utilisées pour l'alimentation humaine et/ou animale, ne soient plus subventionnés. Même modeste, c'est un tournant dans la politique européenne, jusqu'ici très favorable à l'utilisation massive des agrocarburants. La proposition est maintenant soumise aux gouvernements.

3.2.1 Etude scientifique

Une nouvelle étude de l'EMPA publiée en septembre 2012 actualise les éléments utilisés pour l'établissement de l'écobilan de divers agrocarburants. Résultat: très peu de substances sont plus respectueuses de l'environnement que la benzine.

http://www.empa.ch/plugin/template/empa/*/125605



3.3 Haute tension sous terre

Succès pour les partisans de la mise sous terre des lignes à haute tension: depuis le printemps 2012, le tribunal fédéral étudie le projet d'une nouvelle ligne à haute tension entre Wattenwil et Mühleberg, dans le canton de Berne. Une grande partie du tracé de la ligne passe par des sites paysagers protégés. Depuis 8 ans, les riverains luttent pour la pose souterraine de cette ligne. La population est inquiète pour sa santé et les atteintes portées à ce beau paysage. Dans son arrêt du 12 novembre 2012, le tribunal fédéral a décidé qu'une variante de ligne souterraine devait être étudiée pour toutes les zones protégées. L'arrêt stipule aussi qu'il est justifié de solliciter un expert indépendant de renommée internationale pour l'examen de la variante souterraine, une exigence formulée de longue date par les habitants.

Cette décision de la justice est capitale non seulement pour la région concernée, mais aussi pour toutes les autres communes dont la population est touchée par ce type de projet de ligne à haute tension. C'est donc un arrêt porteur d'avenir.

4 Initiatives soutenues par les MfE

4.1 Initiatives au niveau fédéral

4.1.1 Initiative «Sortir du nucléaire»

Les MfE soutiennent l'initiative de sortie du nucléaire des Verts. Elle demande pour la centrale nucléaire de Beznau la mise hors service une année après l'adoption de l'initiative en votation, et pour les autres centrales l'arrêt définitif après 45 ans d'exploitation – un délai qui reste cependant trop long. L'initiative a réuni le nombre nécessaire de signatures et a été déposée le 16 novembre 2012. Une étape d'autant plus importante que le conseil fédéral ne prévoit pas de durée fixe d'exploitation ni de date concrète pour la mise à l'arrêt des centrales.

http://www.grueneinitiativen.ch/web/vrt/initiative_nucleaire/infos_atomausstieg.html

4.1.2 Initiative d'efficacité énergétique

Un très large éventail d'organisations de la sphère politique, économique et environnementale avance une proposition forte dans le domaine de l'énergie en lançant l'initiative «efficacité électrique», officiellement intitulée «Initiative populaire fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr et économique». L'initiative vise à maintenir la consommation de courant au niveau de 2011 d'ici à 2035 en fixant un objectif ambitieux d'efficacité énergétique. Les MfE sont représentés au comité de l'initiative en la personne du président MfE le Dr med. Peter Kälin.

<http://initiative-efficacite-electrique.ch/>

4.1.3 Initiative de l'ATE pour les transports publics

<http://www.ate.ch/fr/nos-themes/initiative-pour-les-transports-publics/initiative-en-bref.html>

4.1.4 Initiative pour le paysage

<http://www.initiative-pour-le-paysage.ch/>

4.1.5 Initiative climat

<http://www.klimainitiativeja.ch/Aktuell.168.0.html?&L=1>



4.2 Initiatives cantonales

4.2.1 Région de Bâle: partager les routes

Récemment lancées, les initiatives ATE sur les routes visent à donner plus d'espace aux piétons et aux vélos, au tram et au bus sur les routes de Bâle-Campagne et Bâle-Ville. Une exigence centrale des initiatives est que la vitesse autorisée doit passer à 30 km/h après une période transitoire sur les routes ne disposant pas de pistes ou de bandes cyclables, jusqu'à la création des infrastructures appropriées pour les vélos. La section MfE des deux Bâle soutient cette initiative et est représentée au comité d'initiative de Bâle-Ville en la personne du Dr Martin Forter.

<http://www.vcs-blbs.ch/de/in-der-region/strasseninitiative-bl-und-bs.html>

4.2.2 Bienne: initiative des villes

L'initiative populaire pour la promotion de la marche à pied, du vélo et des transports publics (initiative des villes) a été lancée à Bienne et déposée en décembre 2012, après le succès des initiatives de ce type dans d'autres villes. Les MfE soutiennent cette initiative.

<http://initiativedesvilles-bienne.ch/>

4.2.3 Berne renouvelable

L'initiative «Berne renouvelable» prévoit que les énergies renouvelables couvrent :

- au moins 75% de la consommation de courant dès 2025 et 100% dès 2035 ;
- au moins 50% de la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude dès 2025, au moins 75% dès 2035 et 100% dès 2050.

La contre-proposition vise à atteindre ces objectifs en l'espace de 30 ans, sans prévoir d'objectifs intermédiaires. Les MfE soutiennent tant l'initiative que le contre-projet (les deux objets ont malheureusement été rejetés lors de la votation du 3.3.2013).

5 Procédures de consultation

5.1 Ordonnance sur les risques liés aux produits chimiques

La révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) est en principe sur la bonne voie. Mais elle n'est pas assez stricte. Du point de vue des MfE, elle ne suffit pas à protéger la population et l'environnement des risques liés aux substances dangereuses sous toutes leurs formes commercialisées.

La révision proposées est insuffisante car elle n'empêche pas, sauf exception, la production, la commercialisation et l'usage des substances particulièrement dangereuses par l'industrie, les arts et métiers et les consommatrices et consommateurs. La structure de l'ordonnance ne permet pas la fixation de priorités ou de mesures au niveau fédéral et ne prévoit pas suffisamment de possibilités de participation.

5.2 Consultation concernant l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) en ce qui concerne la combustion au bois

Sur le fond, les MfE sont favorables à une meilleure utilisation du bois non traité, comme le demande l'initiative parlementaire Siebenthal (10.500).

Mais nous estimons que la révision telle que proposée ne tient pas suffisamment compte des risques de confusion et d'erreurs d'appréciation par les exploitants des installations de



combustion : à l'œil nu, le bois traité ou chargé de polluants ne se différencie que très peu du bois non traité. Or le bois traité ne doit en aucun être brûlé dans une installation usuelle de combustion, en raison des émissions de polluants. Dans l'intention d'exclure ce danger, les MfE se prononcent contre la révision proposée de l'OPair.

Bâle, le 25 mars 2013

Traduction : Karin Vogt, Basel